

PC4

**NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET
PRESENTANT LE PROJET**

PC4 Notice

1- Etat initial du terrain

Le projet de parc photovoltaïque au sol se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département des Deux-Sèvres, sur le territoire de la commune de Coulonges-Thouarsais qui se situe à environ 10 km au Sud-Ouest de la ville de Thouars. Coulonges-Thouarsais appartient à la Communauté de Communes du Thouarsais.

Les terrains concernés par le projet de parc photovoltaïque sont localisés au lieu-dit « La Loge », au niveau de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et du centre de transfert ICPE exploités par le SMITED 79 (Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux Sèvres).

Le projet s'implante sur les casiers en post-exploitation depuis 2007 au nord du site appelé « Loge 1 » et dans l'enceinte ICPE du centre de transfert et de compostage au Sud-Est appelée « Loge 3 ».

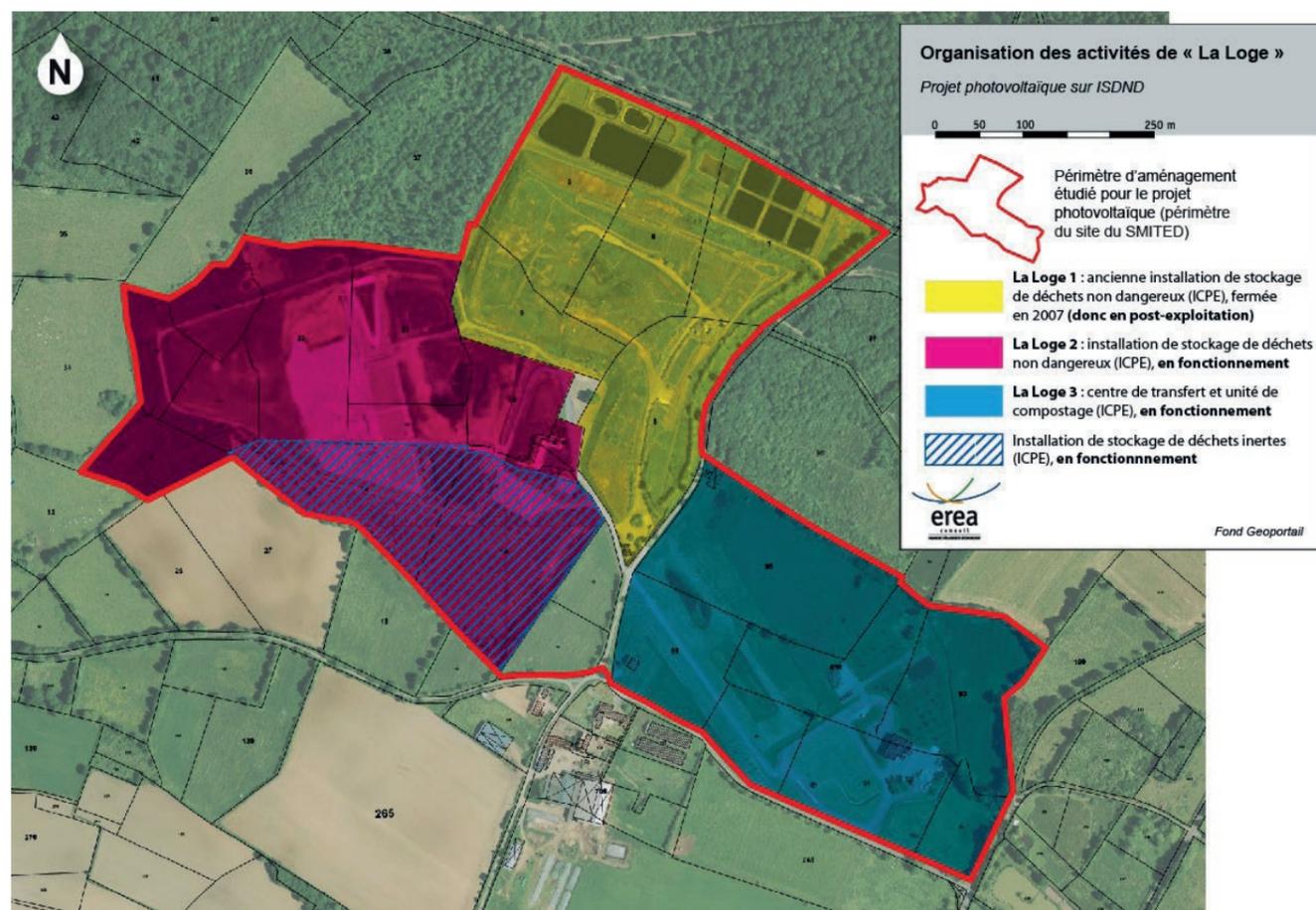
Les abords immédiats du site sont situés dans un contexte rural à dominante bocagère (complexe de champs et de haies). Le parc du Challon borde le site au Nord et le hameau de la Charouillère se situe au Sud.

2- Urbanisme

La commune de Coulonges-Thouarsais est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui autorise les installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif sur les secteurs non urbanisés, si elles ne sont pas contraires à une activité agricole, pastoral ou forestière.

Une centrale solaire photovoltaïque est considérée comme une installation nécessaire aux services publics et d'intérêt collectif, et le projet s'implante au sein d'un site ICPE.

Le parc solaire au sol envisagé sur la commune de Coulonges-Thouarsais est donc compatible avec le RNU.



Carte d'organisation des activités de « la Loge »

3- Réseaux

Le projet solaire n'est pas une installation destinée à recevoir du public de façon temporaire et permanente. De ce fait, le projet ne sera pas alimenté en eau potable.

Les bâtiments techniques envisagés ne produiront pas d'eaux usées domestiques.

La gestion des eaux pluviales est traitée dans l'étude d'impact jointe au dossier (PC. 11). Le paragraphe « 6.7 Synthèse des impacts et des mesures » p171 à 175 montre notamment que le projet solaire envisagée, en phase travaux comme en phase d'exploitation, aura un impact résiduel « Très faible » sur l'imperméabilisation du sol, « nul » sur l'augmentation du ruissellement et « faible » sur la modification des écoulements des eaux de ruissellement et des zones d'infiltration au sol.

L'ensemble des réseaux électriques HTA nécessaires au fonctionnement de la centrale solaire sur la Loge 3 seront enterrés à faible profondeur (40-50 cm), ou bien ils seront positionnés dans de petits merlons de terre. Sur la Loge 1, on procédera à la réalisation du réseau de câblage électrique par capotage au-dessus du sol.

Un réseau de biogaz est présent sur le site de la « Loge 1 » (ISDND en post-exploitation). Il est procédé au captage des effluents gazeux émis par les casiers de déchets enfouis et à un transfert au sein de l'usine de cogénération. Le paragraphe p 142 de l'étude d'impact « Mesure spécifique au raccordement électrique » précise que les tables photovoltaïques implantées sur la Loge 1 « respectent et préservent l'ensemble des réseaux de biogaz ». Pour cela, « un recul de 1.5m vis-à-vis du réseau de biogaz » a été pris (p 117 de l'étude d'impact).

AGENCE 2BR
SCP BERNARD, RAMEL et BOUTILHOL
ARCHITECTES DPLG
552, allée de la Sauvegarde - 69009 LYON
Tél. 04 78 63 61 87 - Fax 04 78 83 64 62
Email : agence@2br.fr

4- Etat projeté du terrain et de la construction

a) Aménagement du terrain

Les terrassements prévus sont liés à la création des voies de circulation à l'intérieur de l'enceinte de la centrale, ainsi qu'à la réalisation de trois emplacements pour la mise en place des postes électriques. L'ensemble de ces opérations seront superficielles et ne dépasseront pas quelques dizaines de centimètres de profondeur.

Un intérêt particulier sera porté à l'intégration paysagère du projet, avec la création d'une haie arbustive au sud de la future centrale photovoltaïque. Cette haie bocagère sera aussi un atout sur le volet écologique du projet.

Conformément à l'étude d'impact, on privilégiera des essences locales tels que le chêne pubescent, le Troène, le cornouiller sanguin, l'aubépine monogyne, le viorne lantane, l'églantier, le merisier ou le prunellier (illustrations page 155 de l'étude d'impact).

b) Implantation et volume

L'unité de production photovoltaïque proposée s'établira sur les surfaces suivantes :

- Emprise totale de la centrale (surface clôturée) : 9,6 ha
- Surface des panneaux photovoltaïques : 25 398m² environ

La centrale sera équipée de structures fixes, au Sud et inclinées de 20°. Chaque structure est équipée de 24 modules.

Les modules photovoltaïques installés sur les 670 structures seront d'aspect bleutés et d'une puissance unitaire d'environ 310 Wc. La puissance de la centrale photovoltaïque envisagée est donc d'environ 5 MWc.

Les structures ont une hauteur minimale de 1 m et une hauteur maximale de 2,23 m et reposent sur des longrines béton pour la loge 1, l'utilisation de pieux battus étant impossible du fait de la présence de déchets. Les mêmes structures seront utilisées sur la loge 3 mais la fixation se fera avec des pieux battus directement dans le sol.

Chaque rangée de structure sera espacée de 6,1 m entre axes.

La faible hauteur des structures permet au projet d'être facilement occulté par les mesures d'intégration paysagère (plantation de haies bocagères).

De plus, sur la Loge 1 un écart de 1.5 m des panneaux a été pris par rapport au réseau de biogaz afin de se conformer à la réglementation ATEX.



Plan d'implantation des panneaux sur la loge 1 avec écart au réseau de biogaz

Pour assurer la conversion, le transport et la livraison sur le réseau ENEDIS de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques, deux postes transformateurs, deux locaux onduleurs et un poste de livraison (hauteur max 3,80 m) seront implantés sur le site.

Enfin, pour assurer de manière optimale la maîtrise du risque incendie les voies de circulation existantes seront conservées et une piste périphérique sera créée sur la Loge 3 (4m de large, avec 1m laissé libre de part et d'autre).

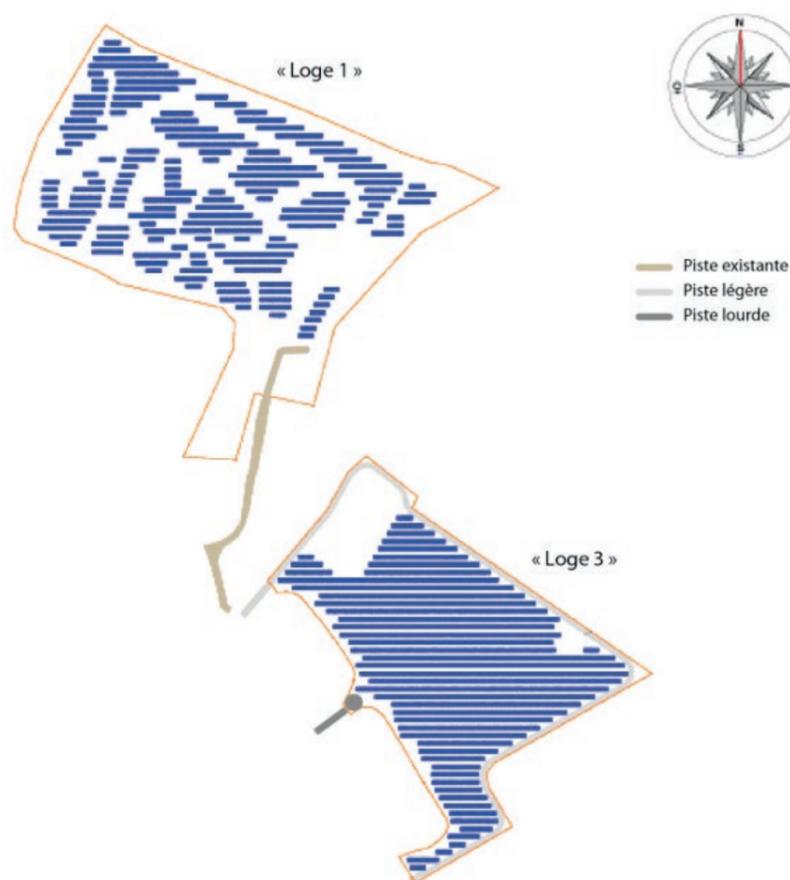
Une citerne souple de 500m³ existe sur le site.

AGENCE 2BR
 SCP BERNARD, RAMEL et BOUTILHOL
 ARCHITECTES DPLG
 582, allée de la Sauvegarde - 69009 LYON
 Tél. 04 78 83 61 87 - Fax 04 78 83 64 62
 e-mail : agence.lyon@2br.fr

c) Traitement des constructions, clôture, végétation ou aménagement situés en limite de terrain

Afin de garantir la sécurité des installations, une clôture grillagée de 2 m de haut sera disposée sur le pourtour du site, ainsi qu'un réseau de caméra de surveillance. Ces caméras au nombre de 11 reposeront sur un mât métallique de 2,50 m.

Le parc sera séparé en deux enceintes entre la Loge 1 et la Loge 3 :



Plan de circulation de la centrale

- Sur la Loge 1, l'enceinte sera accessible par l'intermédiaire d'un portail d'accès verrouillé de 6 m de large, à son Sud. Une piste de 4 m de large permettra d'accéder aux bâtiments techniques.

- Sur la loge 3 qui sera accessible par l'intermédiaire de 3 portails d'accès verrouillé de 6 m de large, sur sa partie Sud-Ouest. Une piste périphérique interne de 4 m de large longera la clôture et reliera les deux portails extérieurs. Une aire de retournement au niveau du portail au centre permettra de pouvoir accéder aux différents bâtiments techniques.

d) Matériaux et couleurs des constructions

La clôture et les portails seront de couleur vert sombre (RAL 6005).

Les postes de transformation et le poste de livraison seront de couleur vert sombre (RAL 6005).

Les panneaux photovoltaïques seront de couleur bleu ardoise.

Les structures porteuses seront de couleur métallique, sur socles béton pour la Loge 1 et sur pieux pour la Loge 3.

Les voies de circulation seront réalisées en graves.

e) Traitement des espaces libres

Les surfaces au sol correspondant aux espaces entre les panneaux et sous les panneaux seront laissées en l'état. Ainsi, à la suite de la pose des modules, une reprise rapide de la végétation existante sera favorisée.

Une haie arbustive sera implantée au Sud de la loge 3 (cf. paragraphe 4a pour les essences).

f) Accès au terrain

Le site du projet de parc photovoltaïque est accessible directement par la route d'accès au centre d'enfouissement, qui est reliée à la route départementale RD 157 par des routes communales et rurales. Le réseau de circulation interne au site ICPE sera utilisable pour se rendre sur les 2 zones d'implantation.

A l'intérieur du projet, des pistes d'exploitation seront aménagées pour accéder aux postes électriques.

g) Propriété foncière

Les parcelles sur lesquelles est envisagé le projet sont propriétés du Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres (SMITED 79). Un bail emphytéotique sous conditions suspensives sera signé entre le SMITED 79 et la société SEUR LA LOGE afin de permettre le développement, la construction et l'exploitation du projet solaire photovoltaïque.

Avant le démarrage des travaux, une division parcellaire sera réalisée afin de délimiter l'emprise clôturée du projet qui sera prise à bail. Les parcelles résultant de cette division parcellaire, ainsi que la parcelle prise à bail, restent toutes propriété du SMITED 79.

AGENCE 2BR
 SCP BERNARD, RAMEL et BOUILHOL
 ARCHITECTES DPLG
 582, allée de la Sauvegarde - 69009 LYON
 Tél. 04 78 83 61 87 - Fax 04 78 83 64 62
 e-mail : agence.lyon@2br.fr

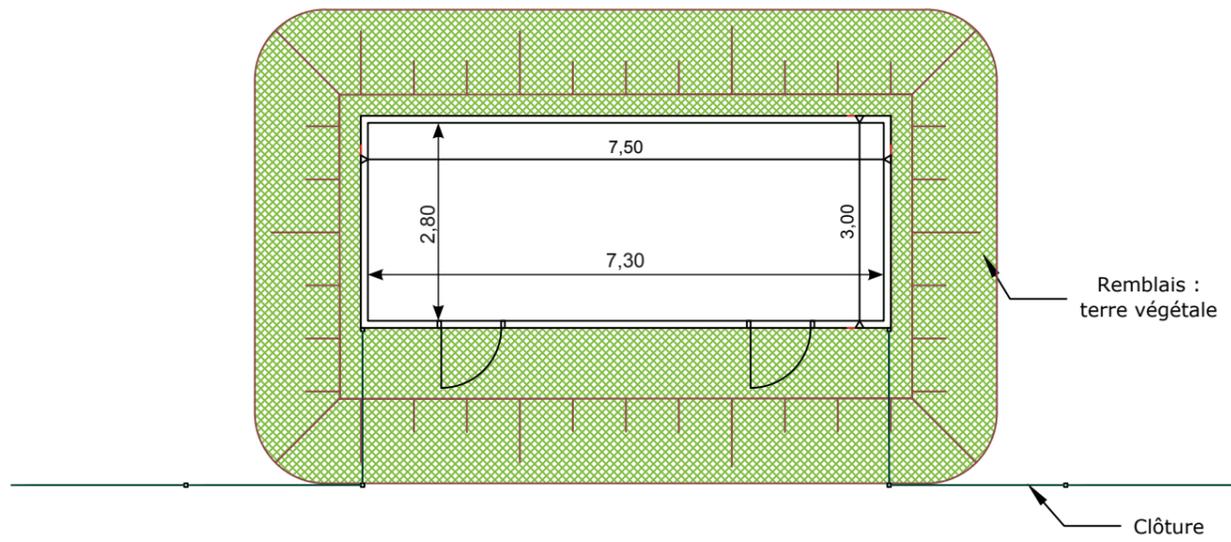
PC5

PLAN DES FACADES

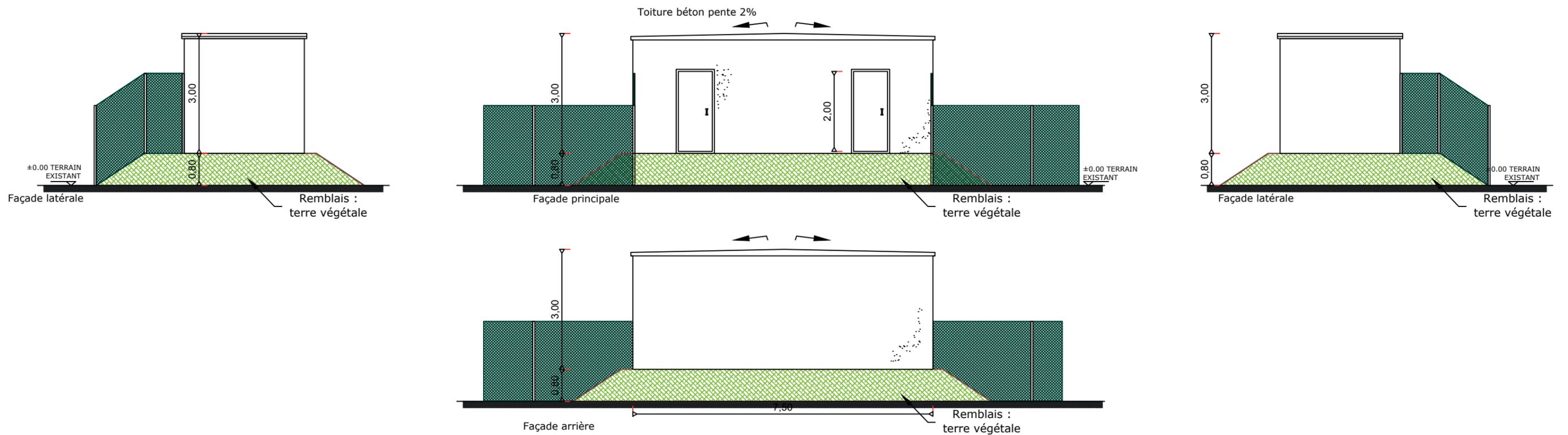
- PC5.1 Plan de détail du poste de livraison*
- PC5.2 Plan de détail des postes de transformation*
- PC5.3 Plan de détail de la clôture et du portail*
- PC5.4 Plan de détail des caméras de surveillance*

PC5.1 - PLANS DE DETAIL DU POSTE DE LIVRAISON

Échelle 1/100e



AGENCE 2BR
SCP BERNARD, RAMEL et BOUILHOL
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde - 69009 LYON
Tél. 04 78 83 61 87 - Fax 04 78 83 64 62
e-mail : agence_lyon@2br.fr

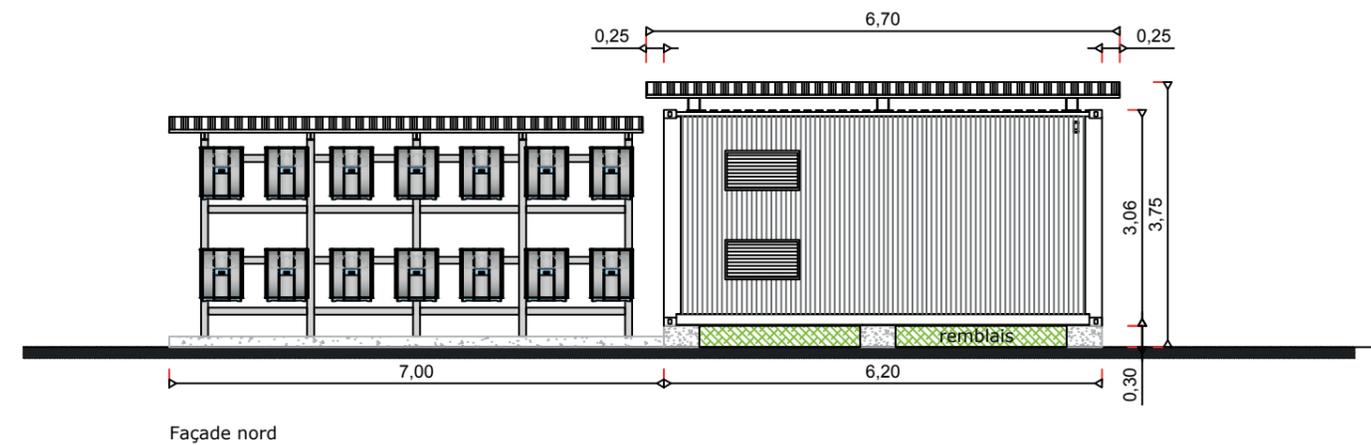
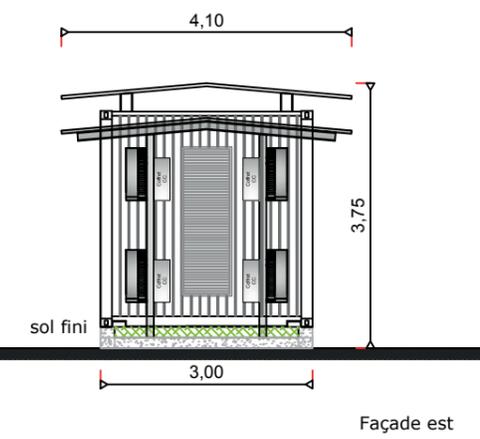
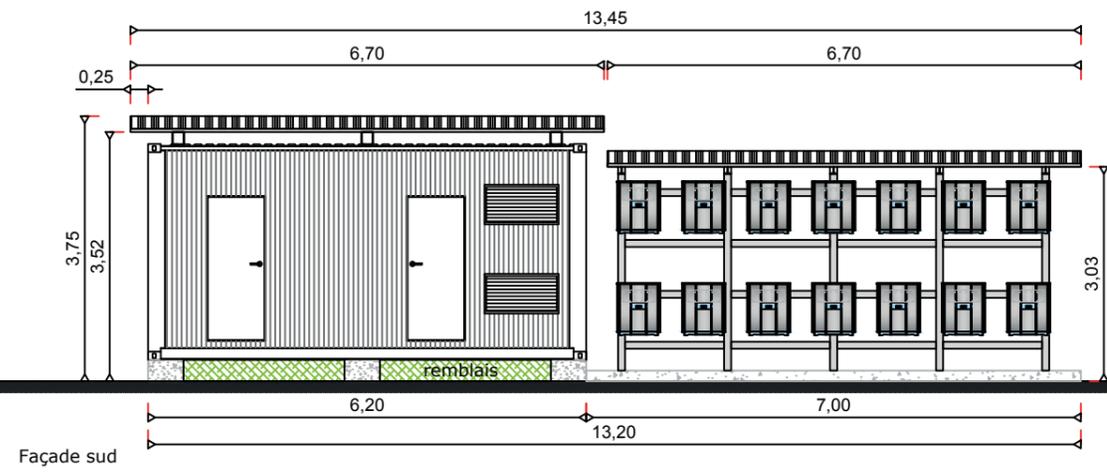
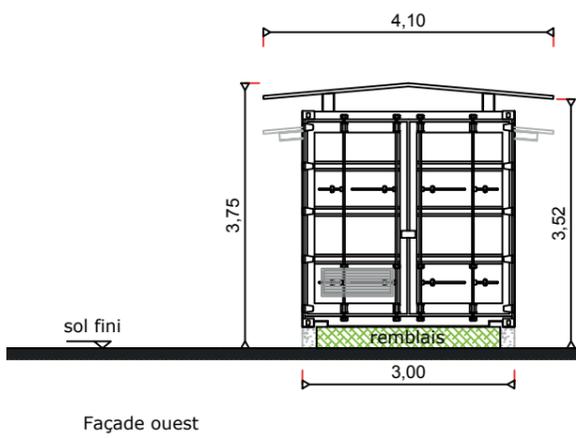
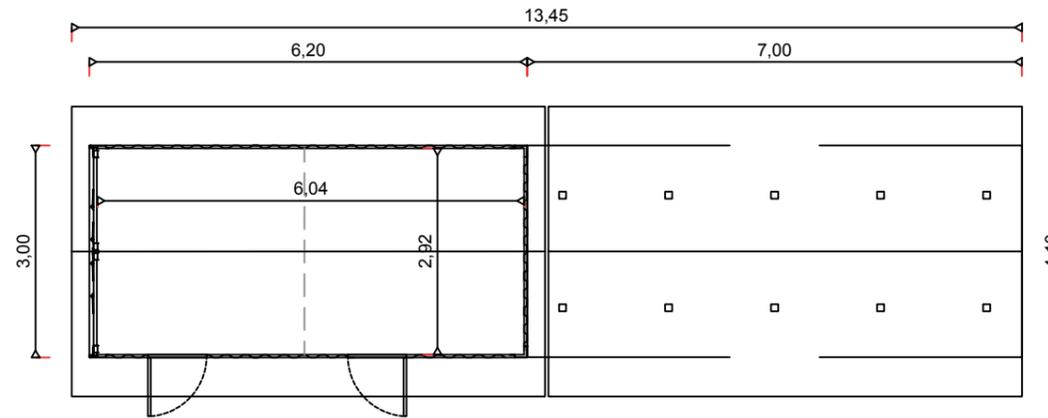


PC5.2 - PLANS DE DÉTAIL DES POSTES DE TRANSFORMATION ET ONDULEURS

Echelle 1/100e

LOGE 1

AGENCE 2BR
 SCP BERNARD, RAMEL et BOUILHOL
 ARCHITECTES DPLG
 582, allée de la Sauvegarde - 69003 LYON
 Tél. 04 78 83 61 87 - Fax 04 78 83 64 62
 e-mail : agence@2br.fr

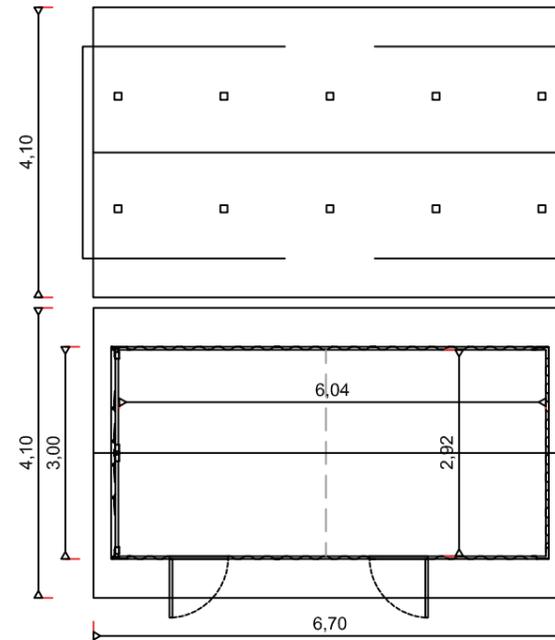


PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION

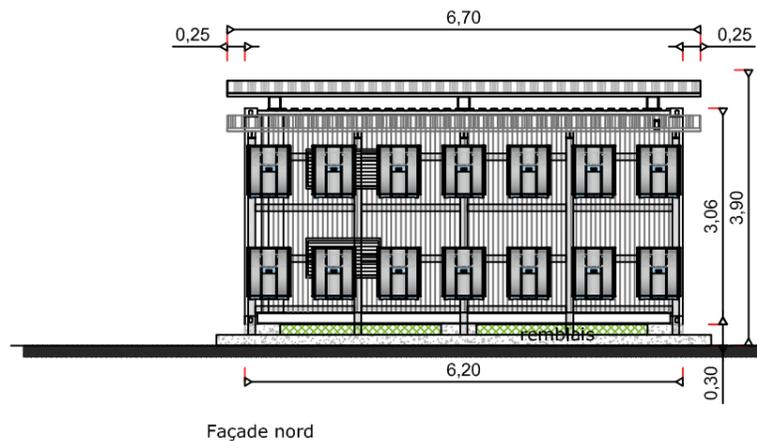
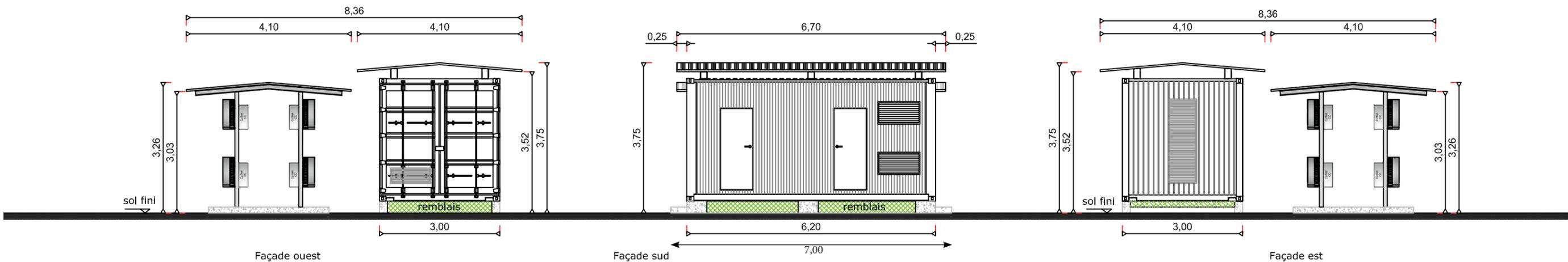
PC5.2 - PLANS DE DÉTAIL DES POSTES DE TRANSFORMATION ET ONDULEURS

Echelle 1/100e

LOGE 3



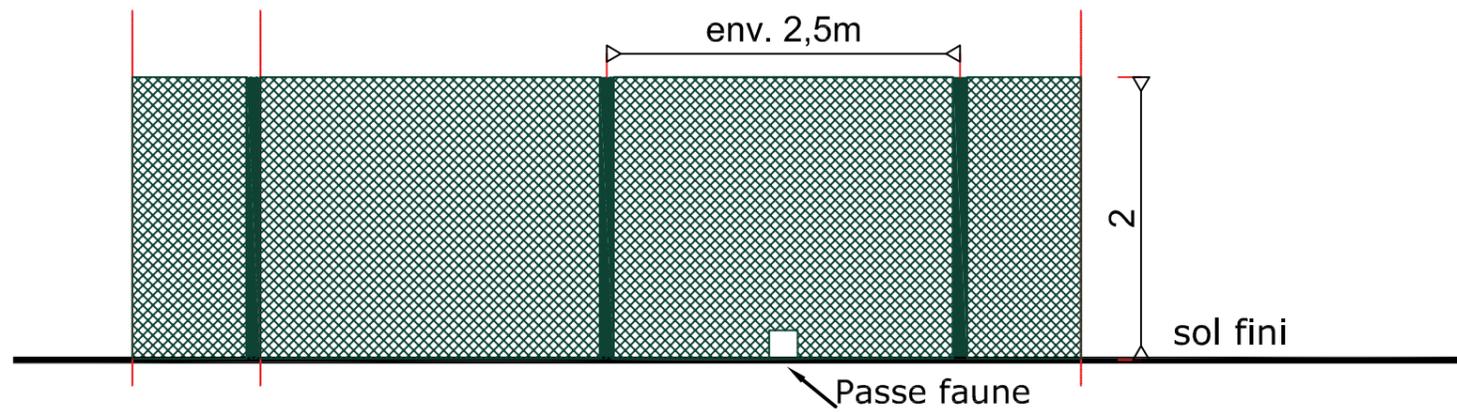
AGENCE 2BR
SCP BERNARD, RAMEL et BOUILHOL
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde - 69009 LYON
Tél. 04 78 83 61 87 - Fax 04 78 83 64 62
e-mail : agence_lyon@2br.fr



PC5.3 - PLANS DE DETAIL DE LA CLÔTURE ET DU PORTAIL

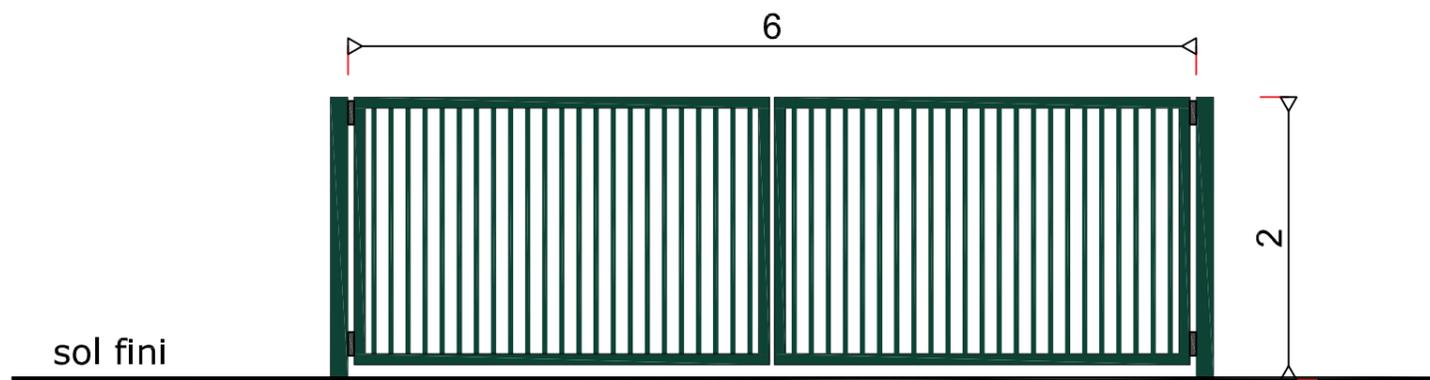
Poteau en acier galvanisé
acier galvanisé
6005

Grillage maillé soudé 50/50
acier galvanisé
RAL 6005



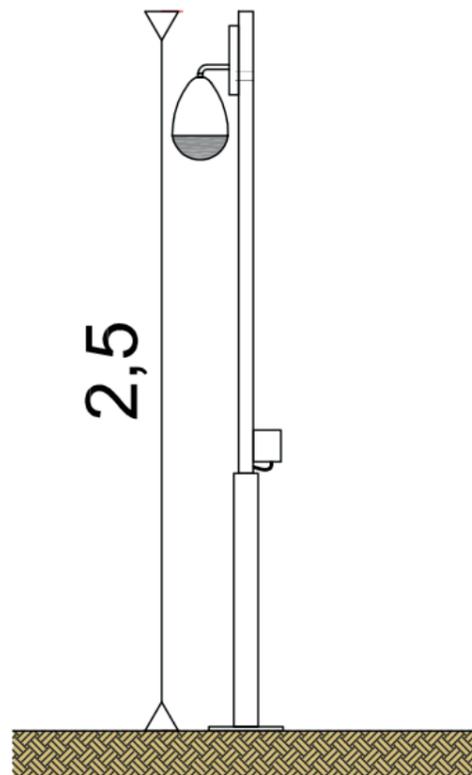
Clôture souple - Photographies d'illustration

DETAIL 2 - ELEVATION DU PORTAIL A DEUX VANTAUX BATTANTS - échelle 1/50



Portail à deux battants - Photographies d'illustration

DETAIL - ELEVATION DES CAMERAS DOME DE SURVEILLANCE - échelle 1/25e



AGENCE ZBR
SCP BERNARD, RAMEL et BOUILHOL
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde - 69009 LYON
Tél. 04 78 83 61 87 - Fax 04 78 83 64 62
e-mail : agence.lyon@zbr.fr



Caméra de surveillance Dôme
Photographie d'illustration

PC6

**DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT
D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET**

PC6 Perspectives d'insertion